

# La chronique politique de notre correspondant René Bovey

Autor(en): **Bovey, René**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française**

Band (Jahr): **24 (1978)**

Heft 9

PDF erstellt am: **10.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-848697>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

En Suisse, comme dans presque tous les pays occidentaux, la machine politique tourne au ralenti. Les Chambres ont congé, le Palais fédéral se vide et le Conseil fédéral prend des vacances. Bien courtes, il est vrai. Il reste toujours deux conseillers à pied d'œuvre, et tous leurs collègues sont atteignables par téléphone.

Cette année, par un curieux hasard, ce furent les deux conseillers fédéraux socialistes qui étaient de service ensemble. Ils portent donc tous deux la responsabilité principale d'une curieuse proposition faite à l'U.R.S.S. d'accueillir en Suisse les condamnés de Moscou, leur offrant ainsi l'asile politique. Le geste est sans doute généreux, mais il est inutile. Il n'aura aucune suite pratique et il est de nature à aggraver les conditions de détention des non-conformistes soviétiques, accusés au mépris évident des accords d'Helsinki, dont les Russes ne retiennent que le principe de non-ingérence dans les affaires d'autrui. En l'occurrence, le Conseil fédéral réduit aurait pu utilement se souvenir des conseils de Nicolas de Flue, qui recommandait aux Confédérés de ne pas se mêler des querelles des grands.

#### Le 1<sup>er</sup> août

Plusieurs orateurs ont rappelé dans leurs allocutions dans les villes et villages ces conseils du Sage du Ranft. C'est que la Suisse est sollicitée de divers côtés de se lier plus étroitement à des communautés internationales et européennes, autant sur le plan politique qu'économique. Il s'agit d'abord de l'O.N.U., bien sûr, on ne voit pas encore très bien ce que notre pays irait faire dans la galère de Manhattan. Pour y être majorisée par les pays du Tiers Monde, où y être tenue à l'écart du Conseil de sécurité, où les Grands, précisément, font la loi sans appel, grâce au droit de « veto » qu'ils détiennent seuls et à jamais ? Invoquons donc Nicolas de Flue...

Ce 1<sup>er</sup> août 1978 m'a paru être célébré avec plus de ferveur que naguère. On a abondamment invoqué le principe de solidarité confédérale et sociale, de front uni contre l'inflation, en même temps qu'on déplorait ici et là la cherté du franc suisse, qui entrave un commerce extérieur et des échanges internationaux dont nous vivons. Il est parfois périlleux d'être riches presque tout seuls ! Mais cela ne vaut-il pas mieux que la misère ou l'inflation et la hausse vertigineuse des prix ? Il n'en reste pas moins qu'on a pu ressentir une certaine appréhension du futur en ce jour du

## La Chronique Politique de notre correspondant René Bovey

687<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de la Confédération, une Confédération qui s'est singulièrement agrandie depuis 1291 et qui s'apprête à accueillir un nouveau canton, sans agrandissement territorial il est vrai.

#### Oui au Jura ?

C'est donc le 24 septembre prochain que peuple et cantons diront s'ils veulent admettre le Jura Nord dans la Confédération, à égalité de droits et de devoirs. Une partie de l'opinion publique est encore hésitante, il faut le reconnaître franchement. Beaucoup de citoyennes et de citoyens voudraient pouvoir dire « oui mais... », ce qui n'est évidemment pas possible. A quoi correspond le « mais » ? Il tient à ce que chacun n'est pas convaincu de l'entière orthodoxie démocratique des Jurassiens séparatistes. Certains d'entre eux, en effet, déclarent ne pas renoncer à leurs vues sur le Jura Sud, qui veut rester bernois. Ils avaient même réussi à faire insérer un certain article 138 dans leur Constitution, article qui autorisait des démarches annexionnistes absolument contraires aux dispositions de l'actuelle Constitution fédérale, qui garantit l'intégrité territoriale des cantons. Cet article contesté et certainement inadmissible a été écarté par les Chambres fédérales. Le terrain devrait être ainsi déblayé pour un « oui » sans réticence. Ce n'est pourtant pas le cas, des réserves mentales subsistant dans beaucoup d'esprits jurassiens. Il s'agit surtout de ceux qui se laissent égarer par le mythe des ethnies et qui s'en réclament pour que tout le Jura parlant français forme un seul canton.

Cette prétention est aberrante. Elle remettrait d'abord en jeu l'existence de tous les cantons bilingues ou biconfessionnels, et va contre le courant de l'histoire helvétique. C'est la pluralité des destinées vécues en commun depuis des siècles qui constitue la substance même de la Suisse, ainsi que la coexistence maintenant pacifique des langues et des confessions. On ne saurait donc invoquer la langue ni la religion pour en faire à sa guise tout en restant dans le cadre constitutionnel.

De plus, il ne faut pas taire que certaines réticences se font jour — sans être ouvertement proclamées — sur le plan confessionnel, une certaine opposition protestante existant en Suisse orientale. Séquelles du « Kultur Kampf » ?

#### Une voix alémanique

La Nouvelle Société helvétique (N.S.H.) fidèle à sa tradition, fait campagne pour un « oui » sans réserve. Elle a consacré l'intégralité de son Annuaire 1978 au Jura. Voici ce qu'on peut y lire sous la plume de M. Arthur Bachmann, conseiller d'Etat de Zurich, protestant, sous le titre de « Message confédéral de bienvenue » : « En ma double qualité de Président de la Fondation pour la collaboration confédérale et de membre d'un gouvernement cantonal, j'adresse mon salut au canton du Jura.

« L'accueil d'un 26<sup>e</sup> membre dans le cercle des cantons témoigne non seulement de la vitalité du fédéralisme mais de sa nécessité en tant que principe formateur de notre Confédération. Ce nouveau canton issu politiquement de la volonté d'autonomie de la population jurassienne et juridiquement du libéralisme des législateurs constitutionnels bernois, a déjà montré, par sa constitution novatrice, qu'il entend s'acquitter au mieux de sa mission cantonale d'initiative créatrice au sein de notre Etat fédéral. Peut-être faudrait-il repenser, du point de vue fédéraliste, bien des habitudes ancrées dans nos conférences de directeurs cantonaux et dans d'autres institutions de coopération intercantionales. Nous espérons que les représentants du canton du Jura y joueront un rôle actif... N'oublions pas que les disputes souvent désagréables furent le lot commun de toute la Confédération il n'y a guère plus de 130 ans. Il faut espérer que le peuple et les cantons suisses n'useront pas... de critères de jugement plus sévères que ceux qu'ils aimeraient voir appliquer à leur propre histoire... » !

#### La vie continue

Ainsi, selon toutes probabilités, nous assisterons le 24 septembre, à la naissance d'un nouveau canton. Mais la vie de la Confédération se poursuit. Déjà d'autres problèmes surgissent, d'autres votations pointent à l'horizon fédéral. Une demande de référendum contre la loi du 9 mars 1978 sur l'accomplissement des tâches de la Confédération en matière de police de sécurité (lutte contre le terrorisme) a abouti. Il faudra voter. Le citoyen n'a guère de répit dans notre Etat fédéraliste et de droit. C'est la grandeur et la servitude du régime de démocratie semi-directe. Soyons-en fiers.

René Bovey.